

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 13 Subvention (800.000 euros) et avenant avec l'association l'Été parisien (15e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention annuelle relative à l'attribution d'un acompte de 400.000 euros au titre de 2019 pour l'association l'Été parisien approuvée par la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association l'Été Parisien un avenant à convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association l'Été Parisien, 106, rue Brancion (15e), au titre de l'année 2019, est fixée à 800.000 euros, soit un complément de 400.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 20361 ; 2019-04541

Article 2 : La dépense correspondante de 400.000 euros pour le fonctionnement est imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO